

Christian Pihet*

CARTA - UNIVERSITÉ D'ANGERS
ESO - UMR 6590 CNRS

Dans les conditions écologiques et humaines des montagnes françaises de la fin du ^{xx}e siècle, la réapparition du loup constituait un phénomène très probable et qui est devenu irréversible dans le contexte de diffusion des mesures de protection environnementale. Les sociétés montagnardes et les usagers plus épisodiques des montagnes comme les randonneurs doivent bon gré mal gré apprendre à côtoyer ce prédateur (Vargas, 1999).

Longtemps peu étudiées par les géographes, les inscriptions territoriales et sociales des animaux sont désormais présentes dans nombre de travaux récents (Blanc, 2000, de Planhol, 2004 Benhammou, 2004). Or le dossier du loup offre des particularités, fréquemment dramatisées à l'excès, telles l'imaginaire symbolique négatif de cet animal, son importance emblématique pour les défenseurs de l'environnement et naturellement les dommages locaux causés aux éleveurs. La limitation du débat à l'espace français conduit le plus souvent à la polémique et à l'impasse. Ce texte propose donc d'élargir la question de la présence et du rôle du loup en accomplissant un « détour » par le Canada. Il faut néanmoins garder à l'esprit que les loups ont toujours été présents au Canada alors qu'ils sont réapparus en France, dans les Alpes, après environ d'un siècle d'absence. Précisons aussi qu'au Canada, les loups sont présents à peu près partout, au Nord bien sûr, mais aussi dans les basses terres du Bouclier et dans les Prairies, à l'exception naturellement des couloirs urbanisés. Cependant pour la clarté de la comparaison avec les Alpes françaises, notre propos se limitera ici aux loups implantés dans les Montagnes Rocheuses.

Si les conditions écologiques, économiques et culturelles des montagnes canadiennes diffèrent sensiblement de celles de la France, il n'en demeure pas moins que dans les deux cas les évolutions sociales aboutissent à ce que ces espaces soient confrontés à un sous-

peuplement important ainsi qu'à une utilisation plus discontinue de l'espace, plus tournée également vers le loisir. À partir de l'examen de la situation des loups dans les Rocheuses et de leur gestion par les acteurs sociaux, il nous semble alors possible de réfléchir sur les évolutions en France. De fait, parler du loup en Amérique et en Europe c'est d'abord réfléchir à l'avenir des montagnes qui, pour éviter la « banalisation des espaces », passe également par le nécessaire maintien d'une faune « sauvage » et c'est donc réfléchir sur sa coexistence avec les filières de l'élevage et du tourisme en lien avec la dynamique du développement résidentiel de ces territoires.

ESPACES ET POPULATIONS LUPINES AU CANADA ET EN FRANCE

Avec environ 55 000 individus en 2000, le Canada offre la particularité d'avoir conservé la deuxième population mondiale de loups après la Russie d'après une estimation de l'organisation naturaliste « Defenders of wildlife » (Defenders.org) publiée dans son rapport « Global status of the gray wolf ». Les deux tiers de cette population sont concentrés dans les régions septentrionales et occidentales du pays. Pour se limiter à la chaîne des Rocheuses, les estimations de Defenders of wildlife indiquent que près de 15 000 loups parcourent l'Alberta et la Colombie Britannique, pour l'essentiel dans les zones de montagne. Au total, le nombre de loups au Canada semble stable, plutôt en progression dans l'Ouest et dans le Nord alors que leur situation au Québec et dans les provinces maritimes inquiète les biologistes en raison d'une protection encore insuffisante de leurs habitats. Néanmoins l'accroissement de la population lupine dans l'Ouest canadien permet la réintroduction de loups aux États-Unis (parc national Yellowstone) dans le cadre des dispositifs de reconstitution de la faune sauvage.

Cette originalité canadienne ne tient pas à une protection étendue de l'espèce. En effet, le loup est considéré comme un gibier sur près de 95 % du territoire, en

(*) Texte présenté lors du colloque de l'Association française d'études canadiennes à Saumur, 8 juin 2006

fait en dehors des parcs nationaux et provinciaux, où il est effectivement protégé. D'autre part, la fragmentation des écosystèmes résultant de l'extension de la péri-urbanisation et du développement des infrastructures de transport – autoroutes, voies ferrées, conduites d'hydrocarbures...- tend à fragiliser cette espèce comme d'ailleurs bien d'autres. En effet à l'inverse de la situation européenne où cette fragmentation est ancienne et où les animaux ont pu composer et s'adapter comme en témoignent ces images de loups se déplaçant en file, prises par une caméra de vidéo-surveillance d'un tunnel alpin, la faune canadienne n'a guère eu le temps de s'ajuster à ces bouleversements de la continuité des territoires, d'ailleurs plutôt récents, débutants il y a seulement une cinquantaine d'années dans l'Ouest.

Cependant en dépit de ces éléments et sur le long terme, trois facteurs semblent avoir été déterminants dans le maintien actuel de l'espèce à un haut niveau.

- D'une part, le caractère récent et plutôt faible de l'occupation de l'espace. Dans l'Ouest, notamment, les prairies et les montagnes sont faiblement peuplées. Les grands parcs sont des déserts humains en dehors des périodes estivales et des week-ends. Ainsi le Parc national Jasper s'étend sur 10878 km² ce qui lui permet d'abriter plus d'une centaine de loups. Ailleurs, les activités comme l'élevage, peu intensives et occupant moins de personnes, sont moins directement gênées par les prédateurs.

- Ensuite l'imaginaire du loup est bien moins négatif qu'en France, pays de vieille civilisation rurale. À cela, bien sûr le legs amérindien de fusion avec la nature mais surtout le fait que l'immigration se fixe surtout en ville. Les loups sont alors perçus comme « extérieurs » à la vie courante et également comme l'une des caractéristiques, plutôt valorisantes, de la nature canadienne traditionnelle.

- Enfin, le caractère fédéral du Canada permet des ajustements fins en fonction des situations locales. Chaque province peut ainsi établir son propre plan de gestion de la faune. Ainsi la Province de l'Alberta, à l'instar des décisions prises par la plupart des autres provinces et également adoptées par les parcs nationaux, a d'abord défini dans les années 1920, un plan d'élimination des prédateurs (« vermin »), dont faisaient partie les loups, suite aux demandes pressantes des éleveurs. Puis à partir des années 1970 elle s'est engagée dans une gestion plus souple qui aboutit à un

accroissement du nombre de loups. Cette territorialisation de proximité a ainsi d'abord favorisé dans l'Ouest montagneux les éleveurs puis aujourd'hui, dans un contexte de déprise rurale, facilite les propositions des groupes conservationnistes, notamment en Colombie Britannique où ils sont très actifs.

Si ces facteurs ont été durablement absents en France, on note néanmoins des évolutions à peu près comparables dans la gestion de ces carnivores et dont le déroulement contribue à éclairer les polémiques actuelles consécutives au retour du loup.

Les loups ont été massivement éradiqués en France au cours des XIX^e et XX^e siècles, à tel point qu'aucun loup « autochtone » n'a été signalé entre les années 1940 et 1990. Les seuls loups présents sur le territoire étaient ceux « captifs » des parcs animaliers, structures touristiques développées tardivement et dont les loups sont souvent achetés au Canada et en Europe orientale. À partir des années 1970, on note la montée d'un vif intérêt pour la conservation et l'équilibre des espèces, intérêt qui va déboucher sur des propositions de réintroduction des carnivores, sans toutefois les concrétiser à ce moment (De Planhol, 2004).

Les mutations progressives du territoire rural pouvaient cependant laisser présager un retour spontané de ce grand prédateur dès les années 1980. En effet la reforestation des espaces ruraux passant de 20 à 30 % des superficies, la régulation des chasses aboutissant à l'accroissement rapide des ongulés sauvages mais aussi la déprise humaine des montagnes au bénéfice d'un élevage progressivement extensif offraient un terrain de plus en plus favorable pour peu qu'un foyer émetteur soit suffisamment actif à proximité. Les massifs montagneux français en accentuant ces caractéristiques – vastes forêts, pentes, retour des proies constituées par les ongulés sauvages, populations de moins en moins nombreuses – devaient être les lieux privilégiés de la réimplantation du loup. Par exemple le nombre des isards et chamois a été quadruplé dans les vingt dernières années. Ce retour aurait pu s'effectuer par le foyer cantabrique mais la continuité territoriale a permis que ce soit le foyer italien. Dès 1992, des loups sont observés dans le Mercantour. Dans les Alpes françaises, en 2004, comme le montre la carte ci-après établie par l'Office

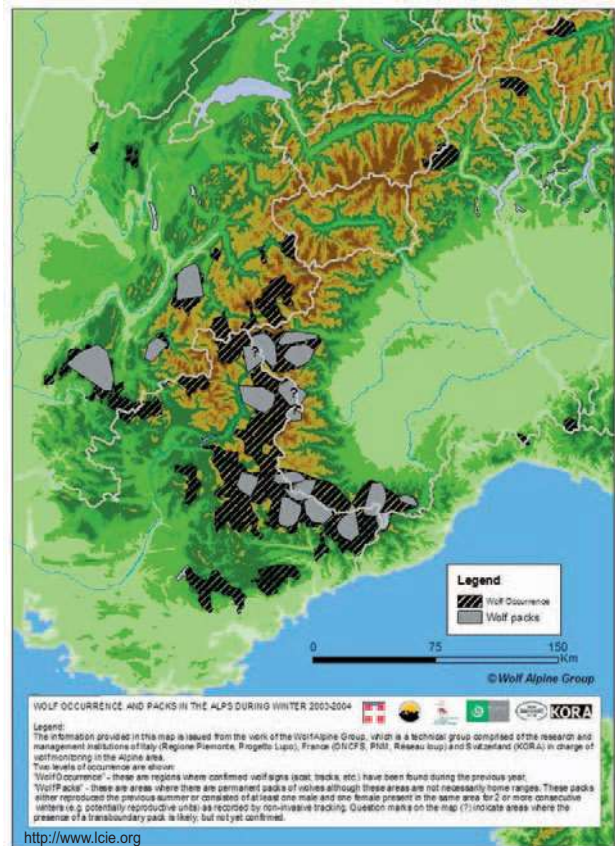
National de la Chasse et de la Faune Sauvage – ONCFS- le nombre de zones de présence permanentes est passé de 1 à 16.

Il s'agit d'une dizaine de meutes et au total une petite centaine d'individus. De façon logique, la dynamique est en cours d'extension aux autres massifs : des loups sont signalés dans les Pyrénées orientales (Carlit) en 2002 et depuis l'hiver 2005 dans le Massif Central (Aubrac). En effet, la croissance du nombre de loups ne se fait pas par l'augmentation des densités sur place mais par l'implantation dans de nouvelles zones. Ainsi en adoptant ce raisonnement, les grands massifs forestiers de l'Est du territoire devraient être concernés d'ici une petite dizaine d'années (De Planhol, 2004). Ce processus de retour ne se limite pas à la France et il est observé également en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

Il est naturellement facilité par le statut d'espèce protégée, accordé en tout point du territoire et, à la différence du Canada, par la Convention de Berne ratifiée par la France en 1993 et par la directive Habitat du réseau Natura 2000. De plus, la primo-localisation des loups dans les aires protégées comme les parcs nationaux du Mercantour, des Écrins, de la Vanoise, le PNR du Queyras a encore facilité la diffusion des animaux.

Il faut néanmoins rappeler que près des deux tiers des loups présents en France sont captifs dans les différents parcs de « vision » plus particulièrement destinés aux touristes et installés dans les anciens foyers lupins comme le Massif Central (parc de Guéret par exemple) ou les Pyrénées (réserve d'Orlu). Néanmoins, le retour des quelques meutes de prédateurs « sauvages » a attiré l'attention sur les mutations des territoires de montagne et sur le statut accordé à la « nature ». Ce débat qui devient vite beaucoup plus virulent qu'au Canada, et opposant principalement éleveurs et écologistes, met aussi en lumière les ambiguïtés persistantes des pouvoirs publics entre souci environnemental et maintien d'une activité pastorale. Ces pouvoirs publics, notamment centraux, dont il est habituel qu'ils décident de tout, hésitent à proposer une régulation concertée et louvoient entre les intérêts des uns et des autres. Ces atermoiements et revirements contribuent encore plus à envenimer l'ambiance sociale dans les montagnes.

Wolf distribution in the Alps for winter 2003-2004 (France, Italy & Switzerland)



LE LOUP EN FRANCE, UN ENJEU AUTANT GÉOPO- LITIQUE QU'ENVIRONNEMENTAL

Le loup ne cause qu'un seul dégât majeur : les dommages sur les animaux domestiques. Les effets des attaques sur d'autres proies sont minimes. Les répercussions sur les cheptels sauvages (ongulés essentiellement) sont actuellement faibles et seuls les effectifs de mouflons introduits dans les principaux massifs alpins et donc mal adaptés à cette région sont en baisse dans les zones où se trouvent des meutes de loups, principalement dans le Mercantour et le Queyras. Au contraire, comme l'indiquent les relevés de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) les autres ongulés- chamois, bouquetin, cerf, sanglier et chevreuil - sont en expansion dans toutes les Alpes, y compris dans les secteurs occupés par le loup. D'ailleurs, la plupart des chasseurs ont compris que le loup ne constituait pas une menace pour leur loisir. En revanche, les prédateurs sur les troupeaux sont particulièrement mal vécues, surtout à l'échelle locale, celle des exploitations en dépit des indemnités. Néan-

Versants couverts de forêts du Capcir (Pyrénées Orientales)

moins selon les observations (Favier, 2004) la part des moutons tués par les loups est très faible à l'échelle régionale: 1,5 % des pertes sur les dernières années, soit 2000 moutons sur 152 000... le reste étant imputable aux chiens divagants, aux chutes et aux différentes maladies.

Or la présence des loups donne lieu à un conflit sans commune mesure avec la réalité des prédations. D'abord vécu comme l'expression d'un complot écologiste, le retour du loup est devenu selon les milieux agricoles la difficulté principale de l'élevage en montagne. Il en résulte dans la plupart des vallées un climat de grande hostilité, visant à remettre en question le statut d'espèce protégée du canidé et assorti d'imprécations, voire de menaces à l'égard des écologistes pro-loup et des quelques « éco-éleveurs » favorables à la cohabitation. À la suite des travaux de Benhammou (Benhammou, 2003) il convient de rappeler que le pastoralisme concerné est devenu un élevage presque exclusivement ovin, notamment dans les Alpes méridionales. Dans ces secteurs, le nombre des ovins a cru parallèlement à la chute des densités humaines et à la disparition de la polyculture et de l'élevage bovin. Forêt et broussailles ont gagné du terrain, parfois considérablement aux échelles locales

ainsi que l'atteste la photographie prise par l'auteur dans les Pyrénées orientales. Sur ces versants couverts de forêts du Capcir (Pyrénées Orientales) à quelque distance de Formiguères, entre 1500 et 2000 mètres d'altitude, en 2005 ont été observés des traces du séjour d'un loup.

La Politique Agricole Commune (PAC) a incité à l'accroissement et à la concentration des cheptels ovins par une politique de primes et de subventions. L'élevage ovin est devenu le seul « rentable » économiquement au détriment des autres formes de mise en valeur. L'absence de longue durée des prédateurs et l'invitation à favoriser le nombre de têtes ont abouti à des troupeaux de grande taille – 1000 à 2000 têtes – bien moins gardés que jadis. D'ailleurs les impératifs concurrentiels de la filière, qui se débat avec les importations d'agneaux néo-zélandais, tendent également à réduire le nombre de salariés sur les exploitations et donc le nombre de bergers permanents. Ainsi la garde des troupeaux sur les estives, notamment la nuit, est devenue assez fréquemment épisodique. Quand ils sont présents, les gardiens sont souvent polyvalents, parfois âgés, et ils doivent surveiller des estives de grande dimension.

Dans ce contexte, la réapparition du loup représente une difficulté de plus, d'autant plus intolérable que les responsables peuvent être clairement identifiés, Paris, Bruxelles, les écologistes de salon... et qu'en dépit des aides et indemnités, l'entretien des patous, chiens de garde pyrénéens, et les embauches supplémentaires de gardiens peuvent grever les comptes de l'exploitation. Le loup est certes un bouc émissaire mais il est aussi le révélateur d'un conflit territorial aigu qui peut à terme remettre en cause la prééminence, voire la présence du monde agricole sur les montagnes.

À cette situation délicate, il convient d'ajouter les effets des modifications d'usage des territoires montagnards. Ils tendent à devenir des espaces résidentiels dépendant des agglomérations urbaines, parcourus également par les randonneurs en été. Ainsi, nombre d'actifs travaillant à Nice résident dans les vallées de l'arrière-pays. De plus, le développement des résidences secondaires et le tourisme de randonnée ont encore distendu les cohésions sociales des sociétés montagnardes en faisant de « l'étranger » une figure familière des communes de montagne que ce soit dans les Alpes ou dans le Massif Central. Le tourisme, les services aux personnes et sans doute demain le télétravail représentent les activités économiques principales modifiant à terme les valeurs locales, les « urbanisant » à terme. Dès lors, les prédateurs, comme les friches alpines, dont on oublie qu'elles furent jadis des estives productives, deviennent aussi « extérieurs » à ces néorésidents, tout en acquérant un statut valorisé d'élément « naturel ».

Les Prairies nord-américaines ont connu ces évolutions, sans doute de façon plus rapide et brutale, au fil des à-coups des cycles économiques peu accompagnés par les pouvoirs publics, à la différence de la France. Ainsi dans l'Alberta des années 1950, les loups étaient confinés au parc national Jasper et à quelques comtés méridionaux. Leur réapparition et leur stabilisation à un niveau de 5000 individus se sont produites à partir des années 1970 et 1980 en lien avec les abandons de terres agricoles, des exploitations minières et avec la diffusion de la suburbanisation.

Néanmoins, en France, l'ampleur du conflit sur le loup a visiblement dépassé ceux s'étant déroulés au Canada sur cette question. Dans les Alpes, l'État central a été mis en cause avec vigueur dans de nom-

LA PRESENCE DU LOUP EST INCOMPATIBLE AVEC L'ELEVAGE PASTORAL !

«Renversement d'un équilibre fragile entre activité humaine et environnement !
Les systèmes d'élevage en milieux alpins et pyrénéens sont basés sur la valorisation des ressources fourragères naturelles. Cette interdépendance avec l'environnement revêt de nombreux aspects positifs : la qualité des produits à forte typicité, l'entretien de paysages harmonieux, la prévention des incendies de forêt et des avalanches, la protection de la biodiversité... Les loups mettent en péril l'équilibre existant entre les éleveurs, les troupeaux et les espaces naturels.

«Des conditions de travail inacceptables !
Aucune mesure ne pourra jamais compenser le surplus de travail, le stress, les pertes directes et indirectes (évènements, problèmes sanitaires...) quand on sait qu'un troupeau est l'aboutissement de toute une vie de travail. Pour un éleveur ou un berger, retrouver ses herbes égarées ou condamnées par des mesures représente un traumatisme irréparable.

«Généralisation et instrumentalisation du loup !
Dernière le loup se cache une utopie dangereuse basée sur le mythe d'une nature sauvage sans intervention humaine. Rares jadis, la France a une tradition rurale qui fait sa renommée. L'enquête parlementaire de 2003, comme tous les rapports précédents, a d'ailleurs rappelé le « principe absolu de la priorité de l'homme, de ses activités et de ses traditions, sur l'intérêt plus-il protégé ».

CHACQUE LOUP coûte à l'Etat 60 000 € /an

Nombre officiel
de loups en France
= 55 loups

Budget direct
consacré au loup par
l'Etat français en 2004
(suivi biologique, mesures de protection, indemnités, communication...)
= 3 300 000 €

Sans compter les coûts
restant à la charge des éleveurs ...

Source : Données du Ministère de l'Agriculture

LE LOUP N'EST PAS UNE ESPECE MENACEE !

Avec une croissance démographique de 30 % par an on peut estimer que, sans intervention, le loup recoloniserait son ancien territoire d'ici 20 ans. En 1800, la France comptait 5000 loups sur la quasi-totalité du territoire entraînant la mort annuelle de 100 000 ovins !
De 1992 à 2003, la France est le seul pays où aucune régulation n'a été réalisée contrairement à l'Espagne, la Suisse, la Norvège, tous les pays d'Europe de l'ouest, le Canada, les Etats-Unis, et tous les pays où le loup en présence sans l'Italie où le « brucisme » est toléré.

INSTALLER DES JEUNES ELEVEURS OU DES LOUPS ?

Une charte interprofessionnelle de relance de la production ovine est mise en œuvre depuis maintenant plus de deux ans. Elle vise à promouvoir la production ovine en France et à encourager la création de nouvelles exploitations. Elle est préliminaire du retour du loup appelé donc à des choix sans équivoque et cohérents : soit l'on favorise l'installation des jeunes pour un milieu rural vivant et attractif, soit l'on privilégie l'installation des populations de loup ! La situation est urgente ! Des alpages sont d'ores et déjà abandonnés à cause des dégâts du loup...

Ce que les éleveurs revendiquent c'est que la vérité soit dite sur les conditions de retour du loup et surtout de pouvoir garantir leur métier dans la sérénité.

Association Européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs

Tract de l'association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs, été 2004, Alpes de Haute Provence

breuses déclarations publiques et par des manifestations spectaculaires, telles en 2005 le blocage pendant quelques heures du Tour de France. Comment alors expliquer le profond retentissement national d'un conflit dont les enjeux apparents se situent en haute altitude, dans des espaces vides d'hommes ?

En quelques années, les « anti-loups » ont pu effectivement convaincre les médias nationaux que les éleveurs et les « locaux » sont seuls habilités à parler au nom des populations montagnardes et à défendre leurs modes de vie et ils ont réussi à faire déroger par l'État à la Convention de Berne en autorisant des tirs annuels de loups en cas d'attaques importantes sur les troupeaux. Ces succès passent par la mobilisation des organisations agricoles comme par exemple le Syndicat ovin des Alpes de Haute Provence et des élus locaux. En effet, bien que de plus en plus minoritaires dans les sociétés montagnardes, les agriculteurs et éleveurs restent influents du fait d'un maillage électoral, associatif et administratif qui favorise leur surreprésentation dans les instances politiques. Ils disposent également souvent de l'appui implicite des services locaux du ministère de l'Agriculture ainsi que des Préfectures, toujours soucieuses des intérêts catégoriels agricoles.

Le faible nombre d'habitants et le nombre des communes rurales, le découpage cantonal et le scrutin majoritaire favorisent l'élection de notables perméa-

bles à leurs intérêts. Ainsi l'ANEM (association nationale des élus de montagne) relaie efficacement les positions des éleveurs et la plupart des députés montagnards dans les Alpes et dans les Pyrénées sont hostiles au loup et aux directives européennes. Ils sont d'ailleurs à l'origine de la commission parlementaire qui en 2003 a permis l'autorisation annuelle de « prélèvements » de loups. Outre leurs efforts pour discréditer les environmentalistes, leurs positions consistent à exercer une pression constante sur le gouvernement en se posant comme les représentants exclusifs des habitants des montagnes. À l'instar des associations de chasseurs, dont ils sont souvent très proches, il s'agit d'ajouter progressivement les écarts aux politiques européennes de protection pour en définitive les vider de leurs contenus. Sont ainsi mises en avant les notions de « régulation » et de « contingentement » des loups afin de satisfaire les revendications des éleveurs. Une autre stratégie utilisée dans cette optique consiste à s'inscrire dans la tendance favorable à la décentralisation et à demander à l'État central la gestion « en proximité » de la question par les élus locaux. Ainsi, en 1994, la création en Béarn du syndicat mixte de l'Institut Patrimonial du Haut Béarn (IPHB) destiné à gérer le dossier des ours a servi en fait à ralentir les projets de réintroduction... Des tentatives analogues sont en cours dans les départements alpins pour le loup.

Cependant si l'opposition aux prédateurs est largement majoritaire chez les éleveurs, il y a aussi dans la profession des « dissidents ». On a assisté dans les dernières années à des choix d'éleveurs en faveur d'un « écodéveloppement », à l'acceptation des mesures de protection, voire à l'utilisation de bénévoles issus des associations environmentalistes pour protéger les troupeaux tel l'écobénévolat prôné par l'association environnementale Ferus. De même quelques élus locaux, notamment dans les Alpes Maritimes, comme par exemple le maire de St Martin Vesubie, prônent un partage de l'espace et se déclarent sensibles aux atouts touristiques du loup. Ces évolutions alourdissent fréquemment le débat local, devenu très passionnel et contribuent à expliquer les ambiguïtés et contradictions des représentants de l'État. Dès lors, on constate bien qu'à la différence du Canada où le système électoral et politique n'a guère été utilisé durablement dans les conflits sur la faune, en France du fait des catégories

sociales en cause et grâce à leur influence persistante dans les réseaux de gestion territoriale, le retour du loup est désormais depuis plus de dix ans un enjeu géopolitique significatif.

LES LOUPS : ENTRE GESTION INTÉGRÉE ET CONTINGENTEMENT

Il est aujourd'hui évident tant au Canada qu'en France que les loups vont continuer à faire durablement partie du « paysage animal » (De Planhol, 2004). Toutefois, leurs effectifs ne devraient pas retrouver les valeurs des époques pré-industrielles, en raison du rapport défavorable entre les superficies qui sont nécessaires à une véritable expansion et celles qui leur sont implicitement allouées, les montagnes, du nombre de proies disponibles et surtout des politiques publiques de gestion de la faune. C'est à ce titre qu'il est intéressant d'observer les dispositifs canadiens. L'Alberta présente un cas intéressant à bien des égards.

En effet, dès le début des années 1980, la province est confrontée à un accroissement sensible des meutes de loups et par conséquent à des attaques de bétail plus sensibles et à une régression des ongulés sauvages, notamment les orignaux et les caribous. Le débat public est alors vif, sans cependant atteindre le niveau de virulence français. Il en résulte en 1989 une proposition de plan de « gestion du loup » établi par les autorités provinciales qui fixent comme objectif d'aboutir à une stratégie claire et acceptée par l'opinion publique. Le projet est soumis alors à un comité consultatif créé par l'Autorité provinciale de gestion de la faune. Amendé et corrigé à plusieurs reprises, notamment par des scientifiques et par les autorités locales, soumis à une évaluation financière coûts-bénéfices, il est finalement adopté en 1991 après un vote favorable du comité. Le plan indique d'entrée de jeu qu'il s'agit de gérer la population lupine et pas de l'éradiquer... Des plans de ce type ont été également adoptés en Colombie Britannique et dans le Yukon.

Cinq objectifs majeurs sont assignés aux autorités provinciales: maintenir une population suffisante de loups, accepter des « prélèvements » annuels, minimiser les dommages aux éleveurs et aux autres habitants, mieux connaître les loups et, enfin, faire de la gestion du loup un outil du développement raisonné de la faune. Le seuil de loups dans la province a été ainsi

fixé à 4000, ce qui implique des stratégies pour maintenir une population d'ongulés à 200 000 afin de fournir annuellement 30 000 proies aux loups. Un recensement annuel des loups doit être effectué par les services provinciaux en utilisant les techniques d'observation visuelle, de traçage et de repérage par les hurlements, le « howling ». En contrepartie, le nombre des prélèvements annuels a été d'abord fixé à 1200 au bénéfice des trappeurs et des chasseurs, ces derniers étant moins nombreux qu'en France. Les dommages doivent être limités par une diffusion plus étendue des mesures de protection et bien entendu des compensations financières aux éleveurs. En ce qui concerne les ongulés sauvages, des études régulières doivent préciser les évolutions de leurs répartitions. Là où les effectifs demeurent en deçà des observations historiques, les prélèvements de loups seront plus importants de façon à rétablir les équilibres.

Ces prélèvements peuvent être d'ailleurs de simples déplacements de loups. En 1995, 29 loups furent déplacés par voie aérienne vers deux zones « sous-peuplées » de la province.

Enfin le plan prévoit une concertation permanente entre éleveurs, écologistes et autorités provinciales et fédérales, pour ce qui concerne les parcs nationaux, sur la connaissance et la gestion des meutes. Si les parcs constituent des espaces sanctuaires, les loups qui franchissent ses limites, ce qui arrive fréquemment étant donné la mobilité de ces animaux, peuvent être abattus s'ils attaquent le bétail des éleveurs voisins. C'est donc aux lisières de ces parcs que se développent les conflits.

Un fonds spécial de compensation aux éleveurs est géré par ces structures de concertation. Des techniques d'observation de plus en plus sophistiquées sont élaborées dans ce contexte, comme par exemple à Banff, un modèle de déplacement des loups en montagne fondé sur un Système d'Information Géographique, mis au point en coopération par Parcs Canada et l'université Guelph. Il s'agit donc d'un véritable plan de gestion intégrée qui s'efforce de maintenir un équilibre entre les besoins de contrôle et les dynamiques naturelles spontanées. La gestion du loup est désormais conçue par une population majoritairement urbanisée comme un symbole de la nature « sauvage » et de sa qualité environnementale. Pour la plupart des biologistes canadiens, la présence des loups dans un écosystème

représente un marqueur de son bon fonctionnement. Il doit être préservé, ce qui signifie également l'acceptation sociale des prédateurs et aussi, par conséquent, la réduction des loups là où ils deviennent en excédent. Quel bilan tirer de ce plan ?

La population lupine est actuellement évaluée pour l'Alberta à un peu plus de 6000 d'après le site Internet de la « Wildlife division » de l'Alberta. Cependant les prélèvements locaux de loups sont toujours considérés comme hautement controversés mais justifiés par la nécessité de restaurer les populations d'ongulés sauvages en danger. En tout état de cause, l'acceptation par l'opinion publique constitue un élément fondamental du plan. Sans elle, le plan de gestion échouerait et la survie du loup pourrait être remise en cause. Rappelons qu'aux États-Unis les loups ont quasiment disparu dans la plupart des régions, à l'exception de l'Alaska et qu'il a fallu les réintroduire à partir des souches canadiennes.

À l'inverse du Canada, les actions publiques françaises demeurent plus chaotiques et sujettes à retournements en dépit d'une présence déjà décennale des meutes dans les Alpes. Les actions de protection offrent également la particularité d'avoir été imposées, plutôt que d'avoir été débattues avec les populations. Initialement le gouvernement français s'était engagé dans une politique de préservation conforme aux directives européennes avec, après la ratification de la Convention de Berne, l'intégration dans un programme européen « Life Nature » en 1998 et une gestion confiée aux agents de l'ONCFS, organisés en un réseau de groupes « Loup locaux » comme le groupe Loup alpin transfrontalier (2001). Néanmoins dès le départ, deux échelons territoriaux ont été privilégiés dans les politiques, celui des aires protégées (PNR, PN) où le loup a d'ailleurs fait sa réapparition et l'échelle du département avec la structuration de l'élevage ovin et les relations denses entre les acteurs départementaux. C'est d'ailleurs à cette échelle que les réussites et les oppositions se sont manifestées, notamment dans les Alpes Maritimes. Christian Estrosi, élu niçois et ministre de l'Aménagement du Territoire depuis 2005... a été à l'initiative de la commission parlementaire de 2002 visant à réduire le nombre de loups.

Face à une situation très vite tendue avec les éleveurs, les pouvoirs publics ont d'abord maintenu les dispositifs de protection du loup et d'incitation des éle-

veurs à développer des mesures de protection (financement des achats de patous par exemple) et de compensations financières. Toutefois le braconnage de loups, dénoncé par les associations, Loup-France puis Ferus, n'a pas été réellement réprimé (Emerit, 2004). Suite aux manifestations et aux menaces électorales, les autorités ont alors progressivement opté pour une politique plus « nationale » et de « régulation » de plus en plus poussée. Des chiffres de prélèvement par tirs annuels – trois en 2004, six en 2005 – ont été fixés par les préfetures dans les zones concernées par des attaques répétées. Comme l'indique Benhammou (Benhammou, 2006) ces tirs aléatoires n'ont eu aucun effet sur les dégâts aux troupeaux. Un groupe de discussion national a été mis en place entre les ministères de l'Ecologie et celui de l'Agriculture. Il semble que les propositions s'orientent vers un contingentement territorialisé à l'Arc Alpin, tant en termes d'effectifs lupins qu'en termes de coûts dérivés, notamment pour le pastoralisme et son indemnisation. Néanmoins une telle démarche ne tient pas compte de la dynamique de l'espèce et de sa progressive implantation dans des montagnes en déprise comme le Massif Central ou dans d'autres aires protégées. Elle est également dérogatoire aux politiques européennes et les associations écologistes ne manqueront pas d'intenter des recours en cas de régulation plus accentuée d'une espèce protégée.

De fait, l'absence de structures de discussion publique, la rareté des interventions des scientifiques, comme les biologistes ou les géographes, la faiblesse des associations environnementalistes et les oppositions passionnées des milieux agricoles conduisent à une gestion hésitante et sans grande ambition de la part des pouvoirs publics. Elle traduit ainsi les conceptions équivoques mais récurrentes structurant en France la notion et l'usage de « nature sauvage ». Néanmoins la déprise rurale favorise le retour des espèces. Il faudra bien à un moment, sans doute rapproché, trouver le temps et l'espace pour débattre d'une véritable gestion de la faune, des paysages et des sociétés qui continuent à s'inscrire dans ces territoires. Le miroir international, notamment canadien, pourrait alors mériter le détour.

CONCLUSION : DEVENIR DES MONTAGNES, NATURE SAUVAGE ET JARDIN DES HOMMES

La réapparition des loups en France, comme d'ailleurs à une moindre échelle le renforcement du nombre des ours dans la chaîne pyrénéenne, soulève de nombreuses questions portant sur les choix d'aménagement des territoires. Marqueur d'un écosystème équilibré pour les uns, elle attire également l'attention sur les difficultés des élevages de montagne et a, de toute façon, remis en cause l'équilibre social de ces territoires. La gestion des loups au Canada offre l'intérêt d'analyser une démarche de débat et de concertation qui aboutit à un apaisement progressif tout en permettant une bonne conservation de l'espèce qui participe au développement durable des zones concernées. Cette démarche est rendue possible grâce au système, utilisé au Canada et d'ailleurs aussi aux États-Unis, des « auditions publiques ». Ces auditions permettent de rechercher et de trouver des solutions consensuelles en exposant publiquement et contradictoirement les différents points de vue. La culture politique française est toute autre, principalement caractérisée par la recherche du rapport de forces entre acteurs qui aboutisse à ce que l'intervention toujours décisive de l'État soit en faveur d'un camp ou de l'autre. Il en va ainsi dans les montagnes Françaises avec par exemple les pétitions adressées aux ministres et au Chef de l'État. Ainsi, à l'inverse de ce qui se produit au Canada, l'absence persistante d'un dialogue institutionnalisé, qui pourrait déboucher sur des propositions communes, contribue à figer et à radicaliser les positions des parties en présence. Radicalisation qui comme le démontrent les événements survenus dans les Pyrénées ce printemps lors des lâchages d'ours – saccage de la mairie d'Arbas par les « anti » par exemple – ne mène nulle part sinon à la dégradation de l'image de la montagne.

Néanmoins à défaut de la création de véritables instances de débat, l'évolution prévisible du pastoralisme vers la réduction du nombre des exploitations ainsi que la valorisation croissante des usages écotouristiques des montagnes pourraient à terme susciter une acceptation raisonnée des grands prédateurs dans le « Jardin » des Hommes pour reprendre une expression chère à Xavier de Planhol dans son ouvrage sur le paysage animal.

Bibliographie

- ARNOULD P. (1994) « La recherche française en biogéographie », *Bulletin de l'Association des géographes français (BAGF)*, 4, p. 404-413.
- BENHAMMOU F. (2003) « Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 48, p. 5-12.
- BENHAMMOU, F. (2004), « Analyse stratégique et territoriale du retour du loup dans les Pyrénées: modalités, réalités et perspectives » dans *La cohabitation hommes/grands prédateurs en France, Recherches naturalistes en région Centre*, actes du colloque d'Orléans, 14, décembre 2004, p. 11-20.
- BENHAMMOU F. (2006) « Territoires des animaux, territoires des hommes: aspects et enjeux du retour des grands prédateurs », *Dossier « Géoconfluences »*, site Internet de l'ENS L-SHS, 15 pages.
- BLANC N. (2000), *Les animaux et la ville*, Paris, Odile Jacob, 232 pages.
- BONE R. (2000) *The regional geography of Canada*, Oxford, Oxford University Press, 506 pages.
- DEFENDERS OF WILDLIFE, 2000, *Global status of the gray wolf*, fichier pdf, site internet www.defenders.org.
- EMERIT A. (2004), « Quelle spécificité de la gestion du loup dans les différents espaces protégés alpins » dans *La cohabitation hommes/grands prédateurs en France, Recherches naturalistes en région Centre*, actes du colloque d'Orléans, 14, décembre 2004, p. 29-40
- FAVIER F. (2004), « L'information et la communication des associations « environnementales » dans le conflit sur le loup », dans *La cohabitation hommes/grands prédateurs en France, Recherches naturalistes en région Centre*, actes du colloque d'Orléans, 14, décembre 2004, p. 21-28.
- PLANHOL X. DE (2004), *Le paysage animal. L'homme et la grande faune: une zoogéographie historique*, Paris, Fayard, 1127 pages.
- VARGAS F. (1999), *L'homme à l'envers, roman*, Paris, Viviane Hamy, 301 pages.
- WILDLIFE DIVISION OF ALBERTA FORESTRY, LANDS AND WILDLIFE (1993), *Management Plan for Wolves in Alberta*, accessible sur site Internet.